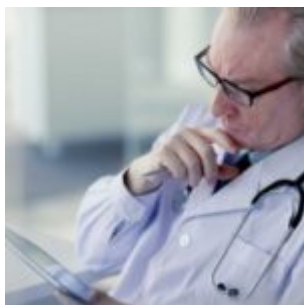


Professionnels de santé : un annuaire de l'accessibilité des cabinets



© 2023 Les Echos Publishing

Pour améliorer l'accès à l'information et aux soins des personnes en situation de handicap, APF France handicap et le Service public d'information en santé ont eu l'idée de créer un annuaire de l'accessibilité des cabinets médicaux et paramédicaux. Approuvé par le ministère de la Santé et de la Prévention, la Caisse nationale de l'Assurance maladie, la Délégation ministérielle à l'accessibilité, les ordres des professions de santé, les structures représentant les professionnels de santé, les associations de patients et celles représentatives de personnes en situation de handicap, cet annuaire est d'ores et déjà accessible en phase test jusqu'au 31 janvier 2024.

Adéquation du matériel aux besoins spécifiques

Les professionnels de santé peuvent s'y inscrire, décrire leur cabinet, leur expérience en matière de handicap, l'adéquation de leur matériel aux besoins spécifiques des patients et, plus généralement, tout élément pouvant contribuer à rendre accessible leur offre. Les patients pourront accéder aux informations concernant les professionnels de santé proches de chez eux selon leur profil (handicap moteur, sensoriel,

intellectuel, psychique, troubles du spectre autistique, situation d'obésité, besoin d'échanger en langue étrangère...). Invités à tester ce nouvel annuaire, ils peuvent faire part de leur avis et de suggestions pendant la phase test.

Pour en savoir plus :
www.sante.fr/carte-thematique/annuaire-de-laccessibilite-des-cabinets-phase-de-consultation

© 2023 Les Echos Publishing